

structures

La tuberculose a suscité au XIXème et au XXème siècle une intense activité médicale et sociale. A une époque où aucun traitement valable n'était disponible, mais où le rôle bénéfique du repos et d'une bonne alimentation sur l'évolution de la maladie étaient reconnus, il était naturel de baser la lutte contre la tuberculose sur un dépistage précoce suivi de l'isolement du malade dans un hôpital spécialisé, le *sanatorium*. On pouvait espérer ainsi rompre progressivement la propagation de la maladie en déconnectant de la chaîne de transmission de l'infection le réservoir constitué par les phtisiques " cracheurs de bacilles ".

Raffinement de cette approche : le sujet infecté mais non évolutif sera mis au repos dans un établissement spécialisé, le *préventorium*. Pour gérer un ensemble devenant de plus en plus coûteux et complexe, des structures vont être mises en place selon la chronologie suivante :

- | | |
|-------------|--|
| <u>1897</u> | Fondation d'un dispensaire antituberculeux gratuit à Bruxelles. |
| <u>1898</u> | Fondation de la <i>Société Coopérative Nationale contre la Tuberculose</i> (gestion et financement des sanatoria) |
| <u>1900</u> | Fondation de la <i>Ligue Nationale contre la Tuberculose</i> (formation de dispensaires, prophylaxie). |
| <u>1911</u> | Fondation de <i>l'Oeuvre de Préservation de l'enfance contre la Tuberculose</i> |
| <u>1923</u> | Fusion de la Société Coopérative nationale contre la Tuberculose et des sanatoria populaires pour former <i>l'Association nationale belge de défense contre la Tuberculose</i> |
| <u>1930</u> | Fusion de l'Association nationale belge de défense contre la Tuberculose, de la Ligue Nationale et de |

l'Oeuvre de Préservation de l'enfance contre la tuberculose qui constitue l'*Oeuvre Nationale Belge de Défense contre le Tuberculose* (O.N.B.C.T.)

- 1972 Création de dix commissions consultatives de secteur pour la lutte antituberculeuse (A.R. du 20.11.1972)
- 1975 Nouvelle dénomination de ces commissions : ce sont désormais des *Commissions Sectorielles* (A.R. du 8.4.1975)
- 1982 Scission de l'O.N.B.C.T. en deux organismes :
- (a) la *Vlaamse Vereniging voor Tuberculosebestrijding* dans la communauté flamande
 - (b) *l'Oeuvre de Défense contre la Tuberculose* dans la communauté française
- 1983 Cette dernière association est remplacée par la *Fondation contre les Affections respiratoires et pour l'éducation à la santé* (FARES). Cette création répond au souci des pouvoirs communitaires de réorienter les ressources de la lutte anti-tuberculeuse vers les objectifs additionnels de la lutte contre les autres bronchopneumopathies chroniques, contre le tabagisme et vers l'éducation pour la santé.

L'évolution récente et divergente entre les communautés conduit à étudier de façon spécifique la situation de la Communauté Française. Nous nous réservons de revenir ultérieurement sur des comparaisons avec la Communauté Flamande et avec les systèmes nationaux voisins (France, Pays bas, Allemagne).

En Communauté Française de Belgique, l'activité de dépistage de la tuberculose comporte un important volet centré sur le milieu scolaire. Celui-ci est approché d'une façon double :